

RAPPORT D'ACTIVITÉ



20
23

**RAPPORT D'ACTIVITÉ D'OCAPIAT
FAF DES TRAVAILLEURS NON-
SALARIÉS**

Sommaire

Activité d'OCAPIAT en qualité de Fonds d'Assurance Formation des travailleurs non-salariés

03 Introduction

04 Edito

05 Le FAF OCAPIAT en chiffres

06 La gestion du FAF en 2023

08 L'activité du FAF en 2023 : produits, charges de formation
et résultats chiffrés

11 Les comptes de l'exercice 2023

Introduction

Créé à l'occasion de la dernière réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (issue de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») OCAPIAT est l'Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

Outre ses missions d'OPCO concourant au développement des compétences des salariés relevant de son périmètre, OCAPIAT est en effet également agréé par les Pouvoirs publics* en qualité de Fonds d'Assurance Formation (FAF) des Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la pêche maritime et des cultures marines. C'est dans ce cadre qu'OCAPIAT a été agréé par arrêté du 28 novembre 2019 (publié au Journal officiel le 20 décembre 2019).

Au titre de cet agrément, le FAF OCAPIAT dispose de la faculté d'exercer ses missions sur l'ensemble du territoire national.

*OCAPIAT a été agréé en 2019 en qualité de FAF de non-salariés par le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère du Travail, et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



Hervé Proksch

-
Président

Jérôme Volle

-
Secrétaire Général

Outre son activité d'Opérateur de compétences lui permettant d'accompagner les entreprises de son périmètre professionnel et leurs salariés, OCAPIAT est agréé par les pouvoirs publics en qualité de Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour les Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la Pêche maritime et des Cultures marines.

C'est une particularité dont nous sommes fiers et qui nous conduit à nous mobiliser pour accompagner ces professionnels confrontés à de nombreux enjeux et défis. C'est dans ce cadre qu'a été constitué au sein d'OCAPIAT :

- d'une part, un Conseil de gestion composé des représentants des employeurs de ces secteurs ;
- d'autre part, un service dédié au conseil de ces professionnels et au financement de leurs projets de formation.

La mobilisation en 2023 des administrateurs et des services de l'OPCO a permis de financer la formation de 600 travailleurs non-salariés de la pêche et des cultures marines, ce qui représente près de 10 % de nos adhérents.

De plus, sur la base des propositions formulées par le Conseil de gestion, le Conseil d'administration d'OCAPIAT a pu prendre plusieurs décisions concernant :

- l'augmentation des niveaux de prise en charge des formations suivies par les travailleurs non-salariés,
- la validation d'une étude qui recense les bonnes pratiques RH et managériales dans le secteur avec pour cibles principales les armements relevant de la Petite Pêche, de la Pêche Côtière et les entreprises des Cultures Marines.

Dans un contexte de renouvellement des effectifs, et de futures cessions et reprises d'entreprises, cette étude réalisée en 2024 aura comme objectif principal d'améliorer l'image et l'attractivité du secteur via notamment l'édition d'un flyer à destination des nouveaux entrants (jeunes en recherche d'un futur métier, des demandeurs d'emploi, et des actifs en souhait de reconversion professionnelle).

Vous trouverez dans ce rapport d'activité les principales données relatives aux actions engagées au cours de l'année 2023, ainsi que les caractéristiques des formations et des projets financés.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce rapport.

Le FAF OCAPIAT

chiffres clés 2023

OCAPIAT, un organisme **au service**
de l'ensemble **des Travailliers Non-Salariés PCM**

6 864

travailleurs non salariés
couverts par OCAPIAT pour
leur formation professionnelle

490 929 €

de contributions perçues
pour financer l'activité annuelle

597

**bénéficiaires de
formation(s)**

[> Détails de l'activité 2023 pages 8 à 10](#)

La gestion du FAF en 2023

Pilotage

Le Conseil de gestion

Dans le cadre de son agrément, et conformément à la réglementation applicable, il a été institué au sein de l'OPCO un **Conseil de gestion des Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la Pêche maritime et des Cultures Marines** pour assurer la gestion et le suivi des fonds dédiés à la formation de ces publics.

Le Conseil de gestion a pour missions principales de proposer au Conseil d'administration d'OCAPIAT :

- 🕒 Les services et actions de formation susceptibles d'être financés ;
- 🕒 Les priorités ;
- 🕒 Les critères et conditions de prise en charge des demandes de formation.

Le Conseil de gestion est composé de dix représentants des organisations patronales* des secteurs concernés. (voir tableau ci-dessous).

Coopération maritime	Jean-Luc HALL Christophe VANROYE
FFSFM (Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes)	Frédéric CHARRIER
FNSM-SNMPA (Syndicat National des Marins Pêcheurs Artisans)	Philippe DUVAL
SNCEAPM (Syndicat National des Chefs d'Entreprises à la Pêche Maritime)	Louis FERRERO
SNEC (Syndicat National des Employeurs de la Conchyliculture)	Laurence BAILLET-ROUSSEAU Bruni AMOSSE Gilles FOUCHER
SYMPA (Syndicat Maritime des Pêcheurs Artisans)	Sylvie ROUX
UAPF (Union des Armateurs à la Pêche de France)	Hervé CASTEL Axelle BODMER Estelle SALVERT

Le bilan d'activité 2023 du Conseil de gestion est le suivant : en 2023, il s'est réuni deux fois avec une modification majeure proposée puis votée par le Conseil d'administration : la modification des plafonds de prise en charge.

*Il convient de souligner que, compte tenu de la nature des publics concernés (travailleurs non-salariés) le Conseil de gestion est une instance non paritaire.

Appréciation des frais de gestion du FAF pêche

Dépenses d'information et de conseil : 11 269 € de frais réalisés sur un plafond de 27 583 €, soit un ratio de consommation de **40 % du plafond autorisé.**

Dépenses de gestion : 3 473 € de frais réalisés sur un plafond de 14 300 €, soit un ratio de consommation de **24 % du plafond autorisé.**

Dépenses d'études et de recherche : **0 frais** en 2023 alors que le plafond des frais était de 19 637 €.

Gestion et accompagnement des TNS par le Service PCM-CM d'OCAPIAT

Gaëlle Costiou est responsable du **Service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime (PCM-CM)**, créé par OCAPIAT afin d'accompagner les Travailleurs Non-Salariés (TNS) de la Pêche maritime et des Cultures Marines dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de formation, tout en tenant compte des particularités des métiers.

La responsable du service PCM-CM est entourée de 4 collaboratrices, comme l'indique l'organigramme ci-dessous.



L'activité du FAF : produits, charges de formation et résultats chiffrés

Contributions perçues

Le montant des contributions reçues par OCAPIAT s'élève en 2023 à 490 929 €, contre 512 805 € en 2022. Ces contributions sont perçues par les URSSAF et la CCMSA et France compétences redistribue les fonds.

Nombre d'actions de formation, de bénéficiaires et coût moyen des actions de formation

- 597 stagiaires TNS (travailleurs non-salariés) ont bénéficié en 2023 d'une action de formation
- 17 015 heures de formation ont été financées par OCAPIAT
- 343 459 € de coût global pour OCAPIAT en 2023

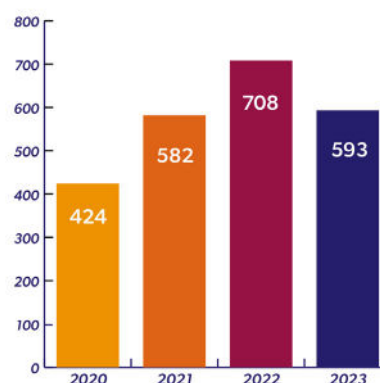
Actions de formation adhérents non salariés	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût des actions ayant fait l'objet d'une décision de prise en charge au cours de l'exercice 2023		
			Coût pédagogique	Coûts annexes (rémunérations et frais transport/hébergement)	TOTAL
	597	17 015	343 259 €	200 €	343 459 €

La prise en charge moyenne par OCAPIAT d'une action de formation en faveur des Travailleurs Non- Salariés de la pêche s'établit en 2023 à 579 € par action (contre 334 € en 2022).

L'heure de formation financée est en moyenne à 20 € (contre 18 € en 2022).

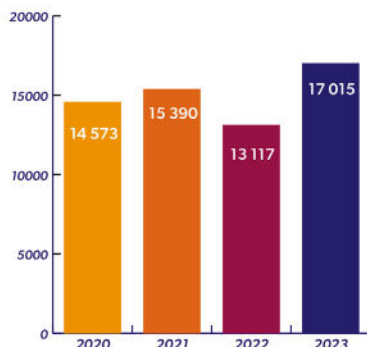
Evolution du nombre de formations financées sur 4 ans

Le nombre annuel d'actions de formation est en baisse de 16 % en un an.



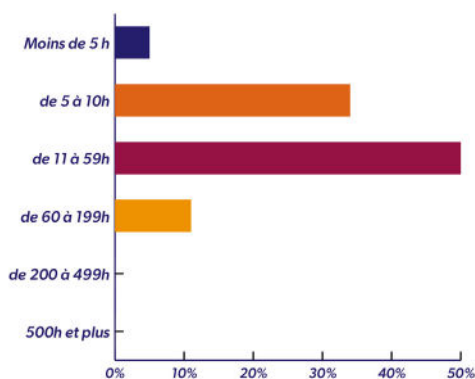
Evolution du nombre d'heures de formations financées sur 4 ans

Le nombre d'heures de formation est quant à lui en hausse de 30 % en un an. Ceci signifie que la durée des actions s'est allongée.



Répartition des formations en fonction de leur durée

Avec une hausse de 18 % en un an, la durée la plus prisee en 2023 est de 11 à 59 heures. Les formations de plus de 60 heures augmentent également (voir graphique).

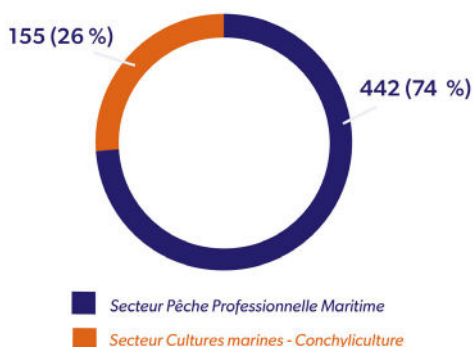


Répartition des stagiaires par secteur professionnel

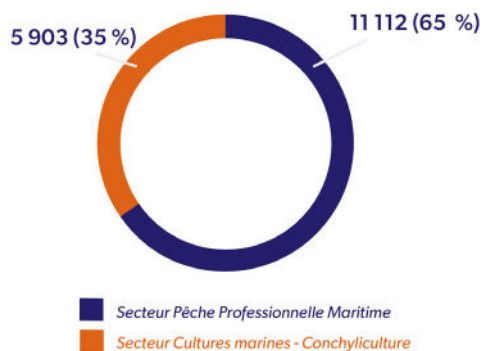
En 2023, la part des cultures marines-conchyliculture consommatrice de formations représente un quart de l'activité annuelle PCM-CM, tous secteurs confondus.

Le secteur Pêche maritime représente quant à lui les trois autres quarts.

Répartition sectorielle de l'activité en nombre de stagiaires



Répartition sectorielle de l'activité en nombre d'heures stagiaires



Evolution des spécialités des formations financées sur 4 ans

Avec presque 6 formations sur 10, les formations maritimes et aquaculture financées par OCAPIAT au bénéfice des TNS viennent en tête en 2023.

Spécialités de formation	Actions 2023	%
Aquaculture, Pêche et Productions Animales...	357	60%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	147	25%
Transport, manutention, magasinage	22	4%
Informatique, traitement de l'information	18	3%
Ressources humaines, gestion de l'emploi	2	0%
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	1	0%
Langues vivantes	1	0%
Autres	45	8%
TOTAL	593	100%

Répartition par genre des bénéficiaires TNS

La proportion d'hommes dans les formations suivies par les TNS reste très majoritaire (plus de 9 sur 10). A noter que la part des femmes TNS bénéficiaires d'une formation en 2023 progresse tout de même de 2 points en un an.

Bénéficiaires TNS formés	Nombre 2021	% en 2021	Nombre 2022	% en 2022	Nombre 2023	% en 2023
Hommes	546	94 %	676	93 %	544	91 %
Femmes	36	6 %	49	7 %	53	9 %
TOTAL	582	100 %	725	100 %	597	100 %

Répartition croisée selon la classe d'âge et le genre H/F

Globalement, les TNS âgé(e)s de 51 ans et plus sont ceux/celles qui se forment le plus avec 36 % de la part totale, suivis des 35-44 ans (25 %). Parmi les hommes, les classes d'âge qui se forment le plus sont à égalité avec celles de 25 à 34 ans et de 51 ans et plus.

Classe d'âge		Moins de 25 ans	de 25 à 34 ans	de 35 à 44 ans	de 45 à 50 ans	51 ans et plus	Total
Nombre de stagiaires	Hommes	18	106	124	90	206	544
	%	3%	19%	23%	17%	38%	100%
	Femmes	0	6	23	15	9	53
	%	0%	11,3%	43,4%	28,3%	17,0%	100%
	Total	18	112	147	105	215	597
	%	3%	19%	25%	18%	36%	100%

Les comptes de l'exercice 2023

Le **bilan** et le **compte de résultats** de l'exercice 2023 sont consultables sur le site ocapiat.fr, rubrique «A propos de»/informations légales et réglementaires.

[> Télécharger le document Extrait Bilan et compte de Résultat – Activité FAF TNS Pêche 2023](#)

Les chiffres du rapport d'activité sont produits par la Direction Administrative et Financière et le Service PCM-CM d'OCAPIAT.

Directeur de publication

Jonathan EMSELLEM

Conception & graphisme

Direction de la Communication

Octobre 2024